

Démarche : PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ALGERIENS - Première demande de titre de séjour ou changement de statut vers Immigration professionnelle ("salarié", "travailleur temporaire", "agent officiel algérien", "scientifique" ou exercice d'une "profession artistique et culturelle").

Organisme : Délégation à l'immigration/Division de l'immigration professionnelle et étudiante

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

ATTENTION : Ce formulaire s'adresse exclusivement aux ressortissants de nationalité algérienne entrés régulièrement sur le territoire français (avec un visa de long séjour adapté au motif du titre demandé ou avec une carte "résident de longue durée-UE" délivrée par un autre Etat membre de l'Union européenne).

Si vous êtes détenteur d'un visa C ou en situation irrégulière et que vous sollicitez un titre de séjour en qualité de travailleur, vous n'êtes pas concerné par ce formulaire. Vous devez prendre rendez-vous depuis le site internet de la préfecture de police de Paris pour solliciter votre admission exceptionnelle au séjour au titre du travail.

Vous résidez à Paris.

Vous êtes algérien et vous sollicitez un premier titre de séjour au titre de l'immigration professionnelle ou vous souhaitez changer de statut vers un certificat de résidence pour motif professionnel (salarié, travailleur temporaire, agent officiel, scientifique ou exercice d'une activité artistique et culturelle).

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site [demarches-simplifiees.fr](https://doc.demarches-simplifiees.fr) : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Pour plus d'informations sur l'accueil des ressortissants étrangers sur Paris, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de police de Paris, "accueil / démarches/ particuliers/ ressortissants étrangers" ou en utilisant le lien suivant : <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches-et-services-en-ligne/accueil-demarches>

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'accueil des demandeurs de titre de séjour se fait désormais exclusivement sur rendez-vous.

En tant que personne sollicitant un premier titre de séjour, vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour ou de changement de statut en joignant les pièces justificatives demandées. Si votre dossier est complet, l'administration vous délivrera un rendez-vous afin d'examiner votre situation.

Ce formulaire ne concerne pas les demandes de renouvellement.

Votre lieu de résidence

Vous devez impérativement résider à Paris pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département veuillez prendre contact auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

Rappel de la réglementation

Ce formulaire s'adresse exclusivement aux personnes entrées régulièrement sur le territoire français.

Pour demander un premier titre de séjour en qualité de salarié, travailleur temporaire ou pour exercer une profession artistique et culturelle, vous devez détenir une autorisation de travail délivré par le service de la main d'œuvre étrangère. L'autorisation de travail doit être demandée par votre employeur directement sur le site internet de l'administration des étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/> (ou selon le cas pour certaines professions artistiques et culturelles, un contrat visé par le directeur régional des affaires culturelles - DRAC).

Pour demander un titre de séjour portant la mention "agent officiel", vous devez être fonctionnaire ou agent d'un organisme algérien et détenir une attestation délivrée par l'autorité algérienne compétente.

Pour demander un titre de séjour en qualité de "scientifique" vous devez avoir signé une convention d'accueil avec un organisme agréé en qualité de chercheur

ATTENTION : Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînera le rejet du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-12 du Code pénal).

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (par un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

TITRE DE SEJOUR DEMANDE

Type de demande :

Première demande ou changement de statut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ALGERIENS - Première demande de titre de séjour ou changement de statut

- ☐ Première demande de certificat de résidence algérien en qualité de salarié, travailleur temporaire, agent officiel, scientifique ou au titre d'une profession artistique ou culturelle
- ☐ Changement de statut vers un certificat de résidence algérien en qualité de salarié, travailleur temporaire, agent officiel, scientifique ou au titre d'une profession artistique ou culturelle

Titre de séjour demandé :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Salarié (avec visa de long séjour)
- ☐ Travailleur temporaire (avec visa de long séjour)
- ☐ Salarié (avec un titre de séjour "résident longue durée-UE" d'un autre pays de l'union européenne)
- ☐ Travailleur temporaire (avec un titre de séjour "résident longue durée-UE" d'un autre pays de l'union européenne)
- ☐ Profession artistique et culturelle (avec visa de long séjour)
- ☐ Profession artistique et culturelle (avec un titre de séjour "résident longue durée-UE" d'un autre pays de l'union européenne)
- ☐ Agent officiel (avec visa de long séjour)
- ☐ Scientifique (avec visa de long séjour)
- ☐ Scientifique (avec un titre de séjour "résident longue durée-UE" d'un autre pays de l'union européenne)

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Votre numéro AGDREF, si vous en possédez un

Le numéro étranger comporte 09 ou 10 chiffres maximum et aucune lettre (exemples : 9903025678 ou 753025678) :

Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour format carte de crédit rose, le numéro est situé sur la tranche droite du titre de séjour. Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour format carte de crédit bleu, le numéro est situé en bas du recto à l'horizontale ("numéro personnel").

Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour ancien format, le numéro est situé en haut et à droite de la mention titre de séjour.

Si le demandeur est titulaire d'une attestation de prolongation, le numéro est situé en haut ("identifiant N° étranger ou N° de la demande")

Si le demandeur est titulaire d'un récépissé de demande de titre de séjour le numéro comporte 10 chiffres et est situé en haut et à droite du document, au-dessus de la photo.

Votre numéro de visa, si vous ne possédez pas de numéro AGDREF

Le numéro de votre visa comporte 09 chiffres et aucune lettre (exemple : 600012345). Il est situé en haut à droite de votre visa.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom

Nom d'usage

Prénom

Sexe

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ M

☐ F

Né(e) le

jj/mm/aaaa

à : (ville)

Ville dans laquelle vous êtes né(e)

Pays de naissance

Nationalité

E-mail

Cette adresse e-mail doit être la vôtre

Téléphone portable

Un SMS sera envoyé au numéro renseigné afin de vous informer de la disponibilité de votre titre de séjour

Domicile en France du demandeur

Saisissez le numéro, le nom de la voie et sélectionnez l'adresse dans la liste proposée

Le demandeur doit obligatoirement résider à Paris (code postal en 75)

Les demandes des personnes résidant en dehors de Paris seront automatiquement clôturées. Pour rappel, les départements 77, 91, 92, 93, 94 et 95 ne font pas partie de Paris, les personnes résidant dans l'un de ces départements sont invitées à se rapprocher de la préfecture territorialement compétente.

Date de dernière entrée en France :

Date à laquelle vous êtes entré(e) en France (jj/mm/aaaa)

Identité des parents du demandeur

Nom du père du demandeur

Prénom du père du demandeur

Date de naissance du père du demandeur

Nom de la mère du demandeur

Prénom de la mère du demandeur

Date de naissance de la mère du demandeur

Nom du père du demandeur

Prénom du père du demandeur

Date de naissance du père du demandeur

Nom de la mère du demandeur

Prénom de la mère du demandeur

Date de naissance de la mère du demandeur

Nom du père du demandeur

Prénom du père du demandeur

Date de naissance du père du demandeur

Nom de la mère du demandeur

Prénom de la mère du demandeur

Date de naissance de la mère du demandeur

Je certifie exactes les informations indiquées dans le présent formulaire.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je suis informé(e) que les titres, actes d'état civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour feront l'objet d'une authentification auprès des autorités compétentes ou organismes qui les ont émis.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'atteste être en possession des originaux des documents présentés et serai en mesure de les produire le jour du rendez-vous pour dépôt de dossier et prise des empreintes.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE JE DOIS JOINDRE A MA DEMANDE ?

les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

Merci de numériser les documents exclusivement au format PDF et les enregistrer en cliquant sur le bouton choisir le fichier.

Le jour du rendez-vous : merci de vous munir d'une copie papier de l'ensemble des mêmes documents que ceux scannés ici. La présentation de photos sur téléphone portable le jour du rendez-vous n'est pas autorisé et votre demande ne pourrait pas être considérée comme complète.

Les documents produits doivent être clairs et lisibles.

Les documents au format JPEG, PNG et TIF ne sont pas recevables.

Les fichiers en ligne (type Cloud) ne peuvent pas être téléchargés pour des raisons de sécurité.

Merci de ne produire que les documents sollicités.

Pour être recevables les documents produits doivent être rédigés en français ou être traduits en français par un traducteur assermenté.

Pièces justificatives communes obligatoires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'entrée régulière en France

Justificatif d'entrée ou de présence régulière sur le territoire français.

Vous devez produire la copie de votre visa de long séjour portant le motif de votre séjour ou, si vous détenez un titre de séjour "résident longue durée-UE" d'un autre pays de l'union européenne, la copie de ce titre de séjour (Recto/Verso) ou un titre de séjour français en cours de validité si vous sollicitez un changement de statut.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ALGERIENS - Première demande de titre de séjour ou changement de statut

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois

Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité, de son passeport ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'entrée régulière en France

Justificatif d'entrée ou de présence régulière sur le territoire français.

Vous devez produire la copie de votre visa de long séjour portant le motif de votre séjour ou, si vous détenez un titre de séjour "résident longue durée-UE" d'un autre pays de l'union européenne, la copie de ce titre de séjour (Recto/Verso) ou un titre de séjour français en cours de validité si vous sollicitez un changement de statut.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois

Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité, de son passeport ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'entrée régulière en France

Justificatif d'entrée ou de présence régulière sur le territoire français.

Vous devez produire la copie de votre visa de long séjour portant le motif de votre séjour ou, si vous détenez un titre de séjour "résident longue durée-UE" d'un autre pays de l'union européenne, la copie de ce titre de séjour (Recto/Verso) ou un titre de séjour français en cours de validité si vous sollicitez un changement de statut.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois

Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité, de son passeport ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

Vous sollicitez un titre de séjour en qualité de salarié ou de travailleur temporaire

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ALGERIENS - Première demande de titre de séjour ou changement de statut

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Demande d'autorisation de travail

Votre employeur doit solliciter une autorisation de travail sur le site internet de l'administration des étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Si votre demande concerne un premier titre de séjour en qualité de salarié, travailleur temporaire ou pour exercer une profession artistique et culturelle, vous devez détenir une autorisation de travail délivrée par le service de la main d'œuvre étrangère.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Demande d'autorisation de travail

Votre employeur doit solliciter une autorisation de travail sur le site internet de l'administration des étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Si votre demande concerne un premier titre de séjour en qualité de salarié, travailleur temporaire ou pour exercer une profession artistique et culturelle, vous devez détenir une autorisation de travail délivrée par le service de la main d'œuvre étrangère.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Demande d'autorisation de travail

Votre employeur doit solliciter une autorisation de travail sur le site internet de l'administration des étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Si votre demande concerne un premier titre de séjour en qualité de salarié, travailleur temporaire ou pour exercer une profession artistique et culturelle, vous devez détenir une autorisation de travail délivrée par le service de la main d'œuvre étrangère.

Vous souhaitez exercer une profession artistique et culturelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire de demande d'autorisation de travail pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré ou un contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles dans les autres cas

Pour un artiste ou un technicien du spectacle vivant et enregistré, votre employeur doit solliciter une autorisation de travail sur le site internet de l'administration des étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18896>

Dans les autres cas, vous devez produire un contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire de demande d'autorisation de travail pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré ou un contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles dans les autres cas

Pour un artiste ou un technicien du spectacle vivant et enregistré, votre employeur doit solliciter une autorisation de travail sur le site internet de l'administration des étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18896>

Dans les autres cas, vous devez produire un contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire de demande d'autorisation de travail pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré ou un contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles dans les autres cas

Pour un artiste ou un technicien du spectacle vivant et enregistré, votre employeur doit solliciter une autorisation de travail sur le site internet de l'administration des étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18896>

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ALGERIENS - Première demande de titre de séjour ou change

Dans les autres cas, vous devez produire un contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC).

Vous êtes un fonctionnaire ou un agent d'un organisme algérien

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation délivrée par l'autorité algérienne compétente précisant la durée de la mission prévue en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation délivrée par l'autorité algérienne compétente précisant la durée de la mission prévue en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation délivrée par l'autorité algérienne compétente précisant la durée de la mission prévue en France

Vous sollicitez un titre de séjour en qualité de scientifique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Uniquement en PREMIÈRE DEMANDE si le demandeur a été admis au séjour en tant que « chercheur » dans un autre Etat de l'Union Européenne (UE) :

Carte de séjour et convention d'accueil traduite délivrés par cet Etat.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Uniquement en PREMIÈRE DEMANDE si le demandeur a été admis au séjour en tant que « chercheur » dans un autre Etat de l'Union Européenne (UE) :

Carte de séjour et convention d'accueil traduite délivrés par cet Etat.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Uniquement en PREMIÈRE DEMANDE si le demandeur a été admis au séjour en tant que « chercheur » dans un autre Etat de l'Union Européenne (UE) :

Carte de séjour et convention d'accueil traduite délivrés par cet Etat.

Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non